



Fiche technique Allemagne Patrimoine

Intérêt de prévoir un exécuteur testamentaire

Mise à jour : novembre 2023

Le droit successoral allemand permet de recourir à l'exécution testamentaire, à condition de le spécifier dans le testament (§ 2198 BGB). Ses droits et obligations sont strictement réglementés par les dispositions des articles 2197 à 2228 du BGB.

Les missions de l'exécuteur testamentaire peuvent être de natures très différentes en fonction de ce que prévoit le testateur.

Au niveau du choix de la personne, l'exécuteur peut être toute personne qualifiée pour la mission en question, choisie parmi les proches ou un professionnel tel qu'un avocat ou un notaire. Sa nomination peut être déléguée au tribunal.

Une de ses missions peut être par exemple de garantir que le legs prévu au testament au profit d'un légataire soit correctement et rapidement transmis au légataire par l'héritier. Une autre mission pourrait être de liquider et répartir la succession entre les héritiers en

respectant les dispositions testamentaires relatives au partage.

Certaines missions peuvent d'autre part consister à administrer tout ou partie (par exemple une part sociale) de la succession pendant de nombreuses années, jusqu'à ce qu'un évènement spécifique intervienne (majorité d'un enfant, décès d'un premier héritier etc.). Ce faisant, l'exécuteur testamentaire est là pour garantir que la volonté du défunt soit respectée jusqu'au bout, protéger et assister éventuellement les héritiers mais aussi le cas échéant limiter le tempérament de l'un dans l'intérêt des autres.

L'exécuteur testamentaire est responsable de sa gestion devant les héritiers et travaille sous l'autorité du tribunal qui peut notamment, sur demande d'un héritier, le révoquer en cas de faute grave ou d'incapacité.

Nous sommes un cabinet d'avocats franco-allemand implanté à Berlin dont la vocation est l'assistance et le conseil juridique et fiscal en matière patrimoniale.

Nous vous accompagnons dans vos projets de transmissions familiales, la préparation et le règlement de successions dans un contexte national ou international en prenant en considération vos besoins personnels, mais également au titre d'une optimisation fiscale, notamment s'il existe du patrimoine dans différents pays.

Avertissement légal

Cette *Fiche Technique* diffuse des informations juridiques et fiscales à caractère général. Nous nous efforçons de présenter des informations correctes et corrigerons, le cas échéant, les éventuelles erreurs qui pourraient nous être signalées. Toutefois, les informations contenues dans cette *Fiche Technique* ne constituent en aucune manière un conseil personnalisé susceptible d'engager, de quelque manière que ce soit, la responsabilité de l'auteur.

Titularité des droits

Cette *Fiche Technique* est la propriété du Cabinet. Toute reproduction et/ou diffusion, en tout ou partie, par quelque moyen que ce soit est interdite sans autorisation préalable. Toute infraction constitue un acte de contrefaçon engageant les responsabilités civile et pénale de leur auteur.

Abonnement / Téléchargement

Vous pouvez télécharger cette *Fiche Technique* ainsi que consulter nos archives gratuitement depuis notre site Internet www.avolegal.de. Vous y trouverez également un formulaire d'inscription sur notre liste de distribution.

Directeur de la publication

Hugues Lainé, Docteur en droit, Avocat, Spécialiste en droit fiscal et en droit patrimonial